

# EXTRAIT du REGISTRE DES ELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le douze décembre 2023 à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



## N° 13

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** Mme Stéphanie PERRIER à partir de 18h40 par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTHON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Yvon DELCHET par M. Bernard COMBES, Mme Zohra HAMZAOUI par Mme Yvette FOURNIER, M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE.

**Etait absent :** M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

## Dénomination de voies dans le secteur de la Croix de Bar Nord

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Considérant qu'afin d'accompagner au mieux les administrés dans leurs démarches mais également de favoriser l'intervention des services de secours, la distribution du courrier, les livraisons à domicile et les localisations via GPS, les services municipaux ont effectué un travail de diagnostic et d'étude sur les numérotations et les dénominations de voies dans le secteur de la Croix de Bar Nord,
- Considérant qu'il a été, au préalable, décidé de conserver les adresses complètes existantes et de compléter les identifications partielles ou erronées pour les parcelles restantes,
- Considérant qu'une consultation des riverains a été effectuée par les services municipaux,
- Vu le plan ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**1-Décide** de dénommer la voie suivante sise dans le secteur de la Croix de Bar Nord :

- Impasse du Levant

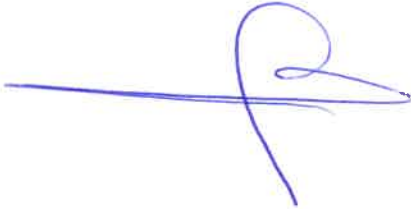
**2- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents permettant de procéder à la numérotation du foncier que cette voie dessert.

**3 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télécours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

 Le Maire,  
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

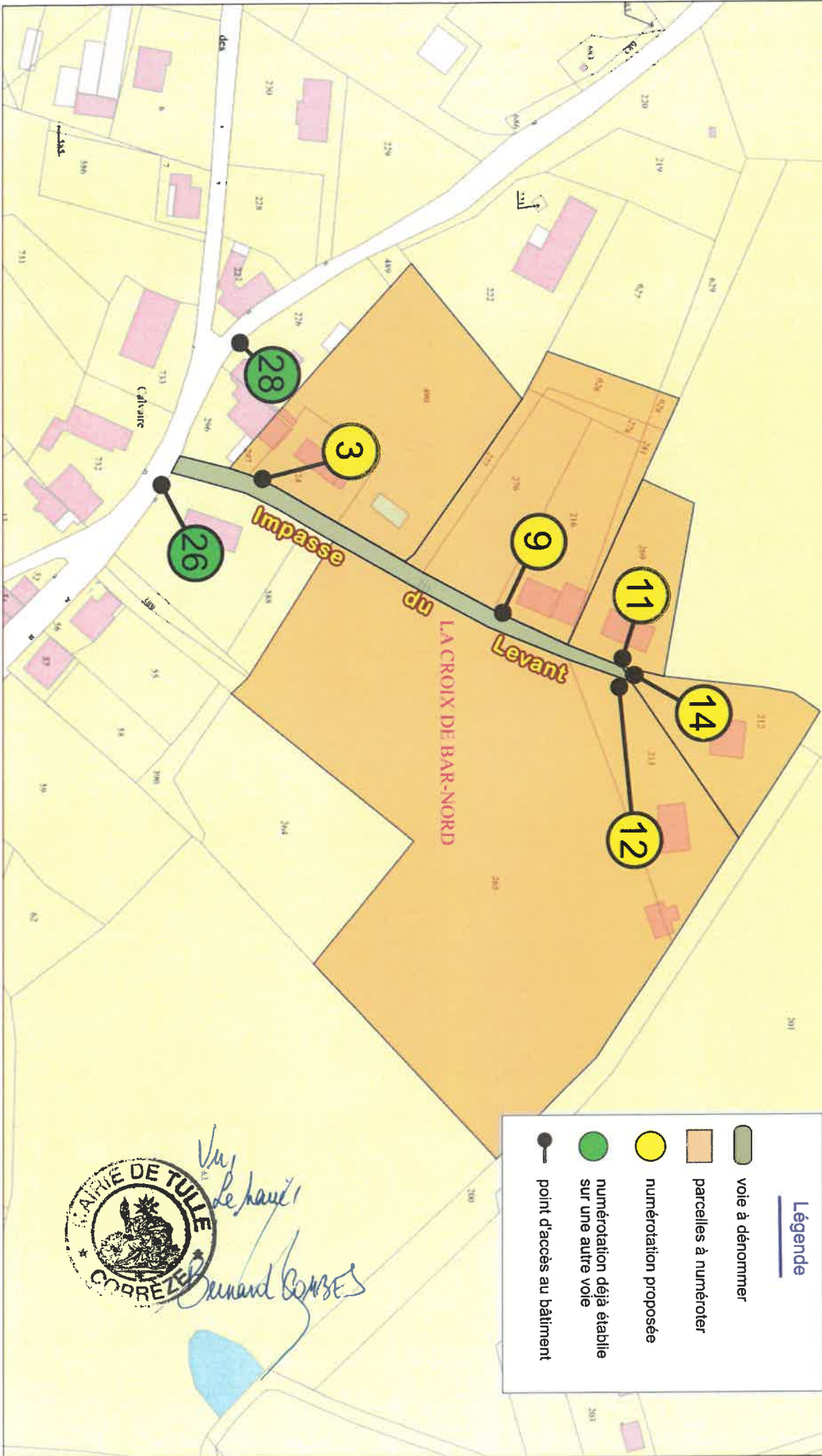


Transmis au Contrôle de Légalité le : 21 DEC. 2023  
Date et ref de l'accusé de réception : 21 DEC. 2023






D13-111163

# Projet d'adressage - secteur de la Croix de Bar Nord

G.E. octobre 2023 - fond de plan : Xmap



**Légende**

-  voie à dénommer
-  parcelles à numérotier
-  numérotation proposée
-  numérotation déjà établie sur une autre voie
-  point d'accès au bâtiment


  
 Vu et Le haut  
 Bernard BONDES